

Go loi 112, go!



En décembre 2002, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une loi ouvrant une action permanente et continue du gouvernement et de la société québécoise en direction d'un Québec sans pauvreté. C'est le temps de la mettre en action, de lui donner des moyens en conséquence et de donner effet aux mesures urgentes que demandent depuis des mois et des mois un large mouvement citoyen. Les gens veulent y croire. Pour y croire, il va falloir que le départ de cette loi soit marqué par des décisions concrètes qui ont un impact pour le mieux dans la vie des plus pauvres.

Ça ne se fera pas sans changer le regard et sans y mettre les dollars. Tout le monde y gagnera. Chaque dollar placé au bas de l'échelle circule plusieurs fois dans l'économie et fait du bien à tout le monde en faisant du bien aux plus pauvres.

Le budget 2003-2004 sera annoncé très bientôt. Dans les journaux il est question de millions en santé, en éducation, en promotion de l'économie. Mais sur des mesures concrètes qui amélioreraient maintenant les conditions des plus pauvres, silence.

À : **Pauline Marois, ministre des Finances du Québec**, télécopieur : (418) 643-6626, courriel : ministre@finances.gouv.qc.ca

C.C. : **Linda Goupil, ministre de la Solidarité sociale**, télécopieur : (418) 643-4450, courriel : ministre@mfe.gouv.qc.ca

C.C. : **Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté**, télécopieur : (418) 525-0740, courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

Message

Madame Marois, courage, donnez un signal !

N'attendez plus !

Prévoyez des mesures urgentes qui répondent maintenant à ce qu'on demande depuis longtemps :

barème plancher à l'aide sociale (47 M\$ + 505 M\$), retour à la gratuité des médicaments pour les personnes assistées sociales (16 M\$) et pour les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti (7 M\$), reconfiguration des allocations familiales (384 M\$), logement social (voir FRAPRU), mesures d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi (185 M\$).

Prévoyez les moyens d'une mise en application des buts et des orientations de la loi 112 dans un premier plan d'action qui montre le sérieux des intentions.

Prévoyez ce qu'il faut dans le budget du Québec 2003-2004.

Prévoyez un budget qui réduise les inégalités.

Il faut le faire maintenant pour que ça paraisse concrètement dans la vie des gens dans la prochaine année.

Et pour les détails, parlez au Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté qui sait très bien ce qu'on veut.

Et ce qu'on veut c'est du vital. Sans le vital, c'est fatal.

Mon exemple d'aberration, ce sont les centaines de millions \$ concédés aux médecins spécialistes, déjà en haut de l'échelle. Du monde qui en plus reçoit par la bande des millions \$ en ristournes des compagnies pharmaceutiques, ce qui fait monter d'autant les coûts publics. Et on n'aurait pas ce qu'il faudrait pour que des personnes qui ne couvrent même pas leurs besoins essentiels puissent obtenir à la fin du mois un médicament qui leur est prescrit ?

**Les besoins
essentiels
d'abord !**

Nom :

Groupe :

Coordonnées :

Mon exemple à moi, c'est la pension alimentaire. Normalement je la garde pour mon enfant et elle n'est pas calculée dans mon revenu pour l'impôt. Mais si je suis à l'aide sociale, tout en bas de l'échelle, l'État la déduit de ma prestation, ce qui fait qu'elle ne sert pas pour mon enfant. Discrimination ! Je ne peux pas croire qu'on a pas les 33 M\$ qu'il faudrait pour en finir avec ça.

Avec ou sans emploi, on est en vie et on contribue à la richesse collective, même si ça paraît moins dans le PIB ! Un revenu décent, c'est vital.

Article 6 de la loi 112. Les buts poursuivis par la stratégie nationale sont les suivants : 1° promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard ; 2° améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement ; 3° réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale ; 4° favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société ; 5° développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.